

LA PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL NON MEDICAL (fonctionnaire et contractuel)



TARIF 2024
1.090 € TTC
PAR AGENT

DUREE
2 jours
(9 h -17 h)

OBJECTIFS - COMPETENCES VISEES



- Maîtriser les particularités juridiques des différents types de congés maladie, accidents de service et maladies professionnelles des agents hospitaliers
- Constituer le dossier d'accident du travail et déterminer l'imputabilité au service
- Sécuriser ses pratiques

METHODOLOGIE

Apports théoriques sur le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires hospitaliers et sur les acteurs du processus de protection sociale.

Apport de connaissances théoriques et pratiques en élaborant une procédure de gestion avec le concours des stagiaires, au moyen de situations concrètes.

Remise d'un support de cours en séance ou accessible sur l'espace-client



PUBLIC CONCERNE

- Tout personnel affecté dans un service des Ressources Humaines (débutant ou expert)

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation

NOMBRE DE PARTICIPANTS



12 personnes maximum

PROGRAMME (extrait)

INTRODUCTION : le régime « spécial » de protection sociale des fonctionnaires (définition, origines, principes) et le régime applicable aux agents contractuels.

LES DIFFERENTS INTERVENANTS DANS LE PROCESSUS DE PROTECTION SOCIALE : le médecin traitant, le médecin expert et le médecin agréé, le médecin du travail, le Conseil Médical, le Conseil Médical Supérieur, la CPAM, la CNRACL.

LES DIFFERENTS CONGES LIES A LA SANTE ET A LA FAMILLE
Objectif : Distinguer et savoir gérer les différents types de congés liés à la maladie du fonctionnaire, tout en mettant en place une procédure de gestion de protection sociale (détermination du type de congé, les intervenants, les effets sur la situation administrative du fonctionnaire...).

- Le congé de maladie ordinaire (CMO)
 - Ouverture du droit à congé et durée
 - Rémunération
 - Effets sur la situation administrative du fonctionnaire
 - Fin du congé
- Le congé de longue maladie (CLM)
 - Principe et durée
 - Rémunération
 - Conditions d'attribution
 - Effets sur la situation administrative du fonctionnaire
 - Fin du congé
- Le congé de longue durée (CLD)
 - Ouverture du droit et durée
 - Rémunération
 - Conditions d'attribution
 - Effets sur la situation administrative du fonctionnaire
 - Fin du congé

- Le congé de maternité, d'adoption et de congé de paternité et d'accueil de l'enfant
 - Couverture du risque
 - Situation de l'agent
 - Ouverture du droit et durée

L'ACCIDENT DU TRAVAIL ET LA MALADIE PROFESSIONNELLE
Objectif : Déterminer l'imputabilité au service et mettre en place une procédure de gestion en respectant les différentes étapes dans le cadre des accidents et maladies professionnelles.

- Définition du risque professionnel
- Le tableau des maladies professionnelles
- La reconnaissance d'imputabilité au service
 - La déclaration
 - La reconnaissance
 - Les intervenants
 - La décision
 - Le cas de refus d'imputabilité
- Les droits de l'agent victime
 - Le congé spécifique (CITIS) et la rémunération
 - La gratuité des soins
- L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)
- La fin du congé
 - Le temps partiel thérapeutique
 - Le reclassement professionnel
 - La mise à la retraite pour invalidité

L'INCIDENCE DES CONGES POUR RAISON DE SANTE

LES CONDITIONS DE REPRISE SELON L'APTITUDE DE L'AGENT



SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- Test de pré positionnement en début de formation pour évaluer le niveau du stagiaire
- Test de post positionnement en fin de formation pour évaluer l'évolution des compétences
- Fiche d'évaluation globale de la formation
- Remise d'une attestation de formation